

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2023/64 à N°2023/95

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 12 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre 2023, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du cinq octobre deux mille vingt-trois, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS – M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN – Mme Monique LEROY – Mme Marie-Pierre SEGOND - Mme Valéria GRASELLI – M. Philippe LEMIERE - M. Roger LAURENT - Mme Nouria BELAYACHI – M. Roger VICOT – Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC – M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY – Mme Stéphanie MORELLI – M. Romain FYVEY - M. Lucas WACRENIER – Mme Claire ZYTKA-TARANTO – M. Vincent DHELIN – Mme Véronique DELEPLANQUE – M. Joffrey LEROY – M. Philippe DUEZ – M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

M. Serge THERY - Mme Catherine de RUYTER – M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

Monsieur Serge THERY a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET.
Madame Catherine de RUYTER a donné pouvoir à Philippe DUEZ

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 12 octobre 2023

DELIBERATION

2023/ 78 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUR DES PROJETS OU ACTIONS.

A.P.E. MONT-A-CAMP – Participation à la projection du film : « réenchantons l'école » d'Isabelle Bonnet-Murray

L'A.P.E. Mont-A-Camp a organisé un projet autour de la diffusion d'un film, pour les enfants de l'école et leur famille, suivi d'un temps d'échange et de réflexion autour du rôle de l'école.

Le budget total de cet événement est de 856 €. Il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 320 €.

ASSOCIATION « TRANSPORT CULTUREL FLUVIAL » – Participation au « Week-End de la Gare d'Eau 2023 »

L'association Transport Culturel Fluvial organisera un week-end festif « week-end de la gare d'eau 2023 » les 13,14 et 15 octobre 2023. Dans ce cadre, un atelier théâtre sur la thématique de l'eau sera mis en œuvre avec le groupe scolaire George Sand du mardi 10 octobre au vendredi 13 octobre 2023.

Le budget total de cet événement est de 6.500 €. Il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 2.000 €.

ASSOCIATION « LA FABRIK DU BIZARRE » – Participation au projet « les Découvertes de la Fabrik »

L'association « La Fabrik du Bizarre » participera aux journées découvertes organisées par la Maison Folie Beaulieu. A cette occasion, elle organisera un concert intitulé « Les Découvertes de la Fabrik » qui permettra à des groupes amateurs de la région de se produire dans des conditions professionnelles.

Le budget total de cet événement est de 9.990 €. Il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 1.000 €.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions suivantes :
 - 320 € à l'APE Mont-A-Camp » (SIRET : 511 172 850 00014) ;
 - 2.000 € à l'Association « Transport Culturel Fluvial » (SIRET : 489 686 337 00036) ;
 - 1.000 € à l'Association « La Fabrik du Bizarre » (SIRET : 889 502 043 00017) ;

- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer les avenants ci-annexés ;


- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes :
 - 320 € au chapitre 65, fonction 201, article 65748, opération n°1070 : « Soutien aux associations scolaires » – code service NEN.
 - 3.000 € au chapitre 65, fonction 311, article 65748, opération n°1079 : « Soutien aux associations culturelles » – code service NEN.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

M. LAURENT ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

 Le Maire de Lomme

Publié le 26 octobre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Projet n°

6. Budget⁵ du projet

Année

ou exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		600	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		450
Achats matières et fournitures		350	73 - Concours publics		
Autres fournitures		250	74 - Subventions d'exploitation ²		320
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		256			
Locations		256			
Entretien et réparation					
Assurance			Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		0	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires					
Publicité, publication					
Déplacements, missions			Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :		
Services bancaires, autres				Ville de Lomme	320
63 - Impôts et taxes		0			
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes			Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales			Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		0
			756. Cotisations		
			758. Dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		86
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		856	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		856

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		0	87 - Contributions volontaires en nature		0
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole			875 - Bénévolat		
TOTAL DONT CVN		856	TOTAL DONT CVN		856

La subvention sollicitée de 320 € objet de la présente demande représente 37 % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.

Annabelle Lambert Trésorière de l'APE Mont à Camp 12/07/23



⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

Projet n° 1

6. Budget⁵ du projet

Année 2023 ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	80	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	80	73 - Concours publics	500
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation ²	6000
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	550		
Locations	500		
Entretien et réparation			
Assurance	50	Conseil-s Régional(aux) :	3000
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	150	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	150		
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Villa de Lomme	3000
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	5720	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	3467	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	2253	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courants	0
		756. Coûtsations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	6500	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	6500
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)⁷			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	1500	87 - Contributions volontaires en nature	1500
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	1500	871 - Prestations en nature	1500
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	8000	TOTAL DONT CVN	8000
La subvention sollicitée de 3000 €, objet de la présente demande représente 48 % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.			

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

Projet n° 1

6. Budget⁵ du projet

Année 2023 ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	6690	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	4490
Achats matières et fournitures	6690	73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation ²	5500
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	600	FDVA	1000
Locations	500		
Entretien et réparation	100		
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	2100	Conseil-s Départemental (aux) :	3000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1750	AIL	
Publicité, publication	200		
Déplacements, missions	150	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	1500
Services bancaires, autres		LOMME - ACTION	
63 - Impôts et taxes	600		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes	600	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	9990	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	9990

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)²

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	8500	87 - Contributions volontaires en nature	8500
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	1500
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	1500	871 - Prestations en nature	1000
862 - Prestations	1000		
864 - Personnel bénévole	6000	875 - Bénévolat	6000
TOTAL DONT CVN	18490	TOTAL DONT CVN	18490

La subvention sollicitée de 1500 €, objet de la présente demande représente 8.11 % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.

Fait le 10/08/2023, a LOMME

LA FABRIK DU BIZARRE
 POLE ASSOCIATIF MICHELET
 12 Rue du 20ème siècle
 59160 LOMME
 Tél : 039 507 043 00017

AVENANT

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Lille, commune associée de Lomme, représentée par Monsieur Olivier Caremelle, Maire délégué de la commune associée de Lomme, en vertu d'une délibération du Conseil Communal de Lomme en date du 12 octobre 2023 et du Conseil Municipal de Lille en date du 13 octobre 2023, n°SIRET 215 903 550 00014, code NAF 841 1Z, désignée ci-après la Commune,

D'une part,

ET

L' « Association des parents d'élèves Mont-A-Camp », N° SIRET 511 172 850 00014, ayant son siège social 37 avenue de la République à Lomme, représentée par Madame Najat INCI, présidente, agissant en cette qualité, désignée ci-après l'Association,

D'autre part,

Il a été convenu de modifier comme suit la convention intervenue entre les parties.

ARTICLE 1 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Les dispositions ci-dessous s'ajoutent aux articles de la convention relatifs aux activités subventionnées, au montant des subventions octroyées et le cas échéant aux modalités de versements. Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

ARTICLE 2 : ACTIVITES DE L'ASSOCIATION PRISES EN COMPTE

En complément des activités de l'association reprises en convention, les activités prises en compte par la Ville au titre du présent avenant sont les suivantes :
Participation au projet « projection débat du film : réenchantons l'école ».

ARTICLE 3 : SUBVENTION

Afin de soutenir les actions de l'Association mentionnées à l'article 2 ci-dessus et à la condition qu'elle respecte les clauses du présent avenant, la Ville s'engage à verser à l'Association une subvention s'élevant à 320,00 €.

L'Association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet et le budget prévisionnel fourni.

Fait à Lomme, le

Pour l' Association

Pour la Ville

AVENANT

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Lille, commune associée de Lomme, représentée par Monsieur Olivier Caremelle, Maire délégué de la commune associée de Lomme, en vertu d'une délibération du Conseil Communal de Lomme en date du 12 octobre 2023 et du Conseil Municipal de Lille en date du 13 octobre 2023, N° SIRET : 215 903 550 00014, code NAF 8411Z, désignée ci-après la Commune,

D'une part,

ET

L'association « La Fabrik du Bizarre », N° SIRET 889 502 043 00017, ayant son siège social Pôle Associatif Michelet, 112 rue du 20^{ème} Siècle à Lomme, représentée par Mr Harold Biernacki, président, agissant en cette qualité, désignée ci-après l'Association,

D'autre part,

Il a été convenu de modifier comme suit la convention intervenue entre les parties.

ARTICLE 1 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Les dispositions ci-dessous s'ajoutent aux articles de la convention relatifs aux activités subventionnées, aux montant des subventions octroyées et le cas échéant aux modalités de versements. Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

ARTICLE 2 : ACTIVITES DE L'ASSOCIATION PRISES EN COMPTE

En complément des activités de l'association reprises en convention, les activités prises en compte par la Ville au titre du présent avenant sont les suivantes :
Participation au projet « les Découvertes de la Fabrik ».

ARTICLE 3 : SUBVENTION

Afin de soutenir les actions de l'Association mentionnées à l'article 2 ci-dessus et à la condition qu'elle respecte les clauses du présent avenant, la Ville s'engage à verser à l'Association une subvention s'élevant à 1 000,00 €.

L'Association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet et le budget prévisionnel fourni.

Fait à Lomme, le

Pour l'Association

Pour la Ville